



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Service Pilotage et Stratégie du Développement Durable
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Le PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Maripasoula du **18 novembre au 16 décembre 2016 inclus**, à une enquête publique complémentaire portant sur l'aménagement de la centrale hydroélectrique de Saut-Sonnelle sur la rivière Inini par la SAS MARIPASOULA ENERGIE GUYANE, ce projet étant soumis à autorisation, au titre de la loi sur l'eau.

Le maître d'ouvrage de l'aménagement hydroélectrique est la SAS Maripasoula Energie Guyane qui fait partie du groupe Voltalia Guyane et qui est représentée localement par son chef de projets M. Gautier LE MAUX dont les bureaux se situent lotissement Ganty, 67 impasse Chèvrefeuille 97351 Matoury - coordonnées : 0594 30 86 87 – portable : 0694 26 23 73- courriel : g.lemaux@voltalia.com
Le service instructeur en charge de ce dossier à la DEAL est le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (unité police de l'eau) : 0594 29 66 65 ou 0594 29 66 54 – mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Le dossier et les pièces réglementaires sont mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture www.guyane.pref.gouv.fr (Accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr – (information du public - enquêtes publiques) pendant toute la durée de l'enquête publique.

M. Jean-Claude MARIEMA est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Alexandre SMETANKINE en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal Administratif de la Guyane.

Le commissaire enquêteur titulaire siégera au bourg de Maripasoula promenade du Lawa 97370 et à la mairie annexe de Maripasoula rue Gabriel Devèze à Cayenne où le dossier sera déposé de façon continue pendant toute la durée de l'enquête et sera accessible aux personnes qui voudront en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, à savoir : **Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 13 h**

Le commissaire enquêteur recevra le public de 10 h à 13 h à la mairie annexe à Cayenne: vendredi 18 novembre et jeudi 24 novembre 2016.

Le commissaire enquêteur recevra le public de 10 h à 13 h au bourg de Maripasoula (salle des délibérations) : lundi 21 novembre, mardi 29 novembre et jeudi 1^{er} décembre 2016.

Un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert à la fois au bourg de la mairie de Maripasoula et à l'annexe mairie pour recevoir les observations du public sur le projet. Les registres seront accessibles dans les mêmes conditions que le dossier d'enquête publique. Les observations sur le projet pourront être également communiquées au commissaire enquêteur par courrier aux deux adresses indiquées ci-dessus ou par courriel à l'adresse de la mairie dga.annexemaripa@gmail.com ou directement transmises au commissaire enquêteur titulaire M. MARIEMA à son adresse personnelle : enquetepublique.jcm@orange.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL- unité procédures et réglementation) impasse Buzaré à Cayenne, à la mairie annexe à Cayenne et au bourg de la mairie de Maripasoula où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (Accueil- actualités- enquêtes publiques) et sur le site de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr – (information du public - enquêtes publiques).

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement.


Denis GIROU